



Titre de séjour pour un français d'origine marocaine

Par Visiteur

Bonjour,
D'origine marocaine, je dois renouveler ma carte de séjour de 1an .
Cela fait 6 ans que j'ai une carte de 1 an.
Mon passeport arrive à échéance 15 jours après mon dépôt de demande de carte de séjour.
J'essaie de faire le renouvellement de mon passeport marocain mais le consulat ne prend jamais mon dossier (a chaque fois il dise qu'il manque un papier.....). Aujourd'hui j'ai peur de ne pas pouvoir renouveler mon titre de séjour de 1 an. Est ce que le dépôt d'un dossier de renouvellement de titre sans passeport est possible.
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Cela me parait très délicat puisque vous devez fournir une pièce d'identité valable.
Renseignez vous auprès de la préfecture et solliciter un rendez vous au plus vite avant échéance de votre passeport.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

merci pour votre réponse.
MAis comment font les personnes qui vivent en france depuis plusieurs années et qui ne retournent pas dans leur pays(c'est à dire que leurs documents d'identité de leur pays d'origine ne sont pas renouvelés?).
Vos parlez d'avoir une "pièce d'identité" valable? La carte d'identité marocaine suffit elle donc?
De plus je suis père d'un enfant français? Y a t'il tout de même des risques?
Merci d'avance

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

MAis comment font les personnes qui vivent en france depuis plusieurs années et qui ne retournent pas dans leur pays(c'est à dire que leurs documents d'identité de leur pays d'origine ne sont pas renouvelés?).
Il est possible que vous puissiez faire refaire vos papiers d'identité auprès de l'ambassade ou du consulat de votre pays en France.

Vos parlez d'avoir une "pièce d'identité" valable? La carte d'identité marocaine suffit elle donc?
Cela dépend de la pièce exigée par l'administration. Si le passeport est demandé dans ce cas votre carte d'identité sera refusée.

De plus je suis père d'un enfant français? Y a t'il tout de même des risques?
Vous parlez de risque quant à votre non renouvellement?
Je ne peux préjuger de la décision de l'administration.
Si vous n'avez pas les documents nécessaires à votre demande de renouvellement même votre filiation ne peut pas justifier votre identité.

Cordialement